



LE MANOIR DES PERQUES : UN EXEMPLE DE LOGIS MEDIEVAL EN CLOS DU COTENTIN

Données historiques

L'histoire de la seigneurie des Perques n'a, à ma connaissance, jamais été écrite. Les données disponibles, très éparpillées, font ressortir des informations souvent complexes, sinon contradictoires.



Les Perques sur la carte de Mariette de la Pagerie (1689)

La seigneurie appartenait au début du XIIIe siècle à **Guillaume des Perques** (*Willermo de Perchis*), seigneur du lieu. D'après le registre des fiefs de Philippe Auguste, rédigé vers 1220, suite à la conquête de la Normandie, nous savons que « **la dame des Perques** » (*domina Des Perches*) possédait alors ce manoir, valant un tiers de fief chevalier, en dépendance de la baronnie de Bricquebec. Selon toute vraisemblance, cette « dame des Perques », aura, par mariage, apporté en dot ce domaine à la famille de Méautis. A la fin du XIIIe siècle, c'est en tout cas cette dernière qui était en possession du fief. En aout 1292, Guillaume de Méautis, chevalier, abandonnait à Robert Bertran le manoir

des Perques, « avec toute la droiture, la seigneurie et la justice et appartenances dudit manoir » [1], en échange du domaine du Homme (auj. L'Île-Marie, Picauville). L'ampleur du domaine du Homme, siège d'un ancien château ducal associé à un bourg et des foires, indique manifestement que ce manoir des Perques, situé à proximité immédiate du château de Bricquebec, revêtait pour la famille Bertran un intérêt considérable. Une clause du contrat d'échange précisait que Guillaume de Méautis s'engageait à rétrocéder chaque année une somme de 40 sous tournois « *por le surcroiz des rentes de l'échange dessus-dit* ». Le manoir des Perques reste ensuite en possession de la famille Bertran jusque au milieu du XIVe siècle.

Vers 1353, en pleine guerre de Cent ans, **Jeanne Bertran** [2], devenue l'unique héritière des domaines familiaux suite au décès de son père et de ses deux frères, faisait passer la baronnie de Bricquebec et le manoir des Perques en possession de la famille de Guillaume (VI) Paynel, son époux.

Trois fils étant nés de ce mariage, c'est l'aîné, Guillaume (VII) Paynel [3], qui, à la mort de son père (1361), hérita du domaine ainsi que de la baronnie de Hambye. Le 4 octobre 1400, ce dernier devait ainsi conjointement hommage au roi pour la baronnie de Bricquebec et la seigneurie des Perques. Après la mort de Guillaume, survenue en 1402, il apparaît que le manoir revint à son frère cadet, Bertrand Paynel, chevalier, qui détenait lui-même le domaine d'Olonde. Selon toute vraisemblance il passe ensuite à son fils, Jacques Paynel, puis, après 1450 à sa petite fille, Philippe Paisnel, qualifiée du titre de « *dame d'Olonde, Sortosville et des Perques* ». Ayant épousé Guy de Mareuil en 1471, celle-ci résidait aux Perques dans la seconde moitié du XVe siècle [4]. En 1492 encore, Philippe Paisnel et Guy de Mareuil son époux sont signalés en possession de ce domaine [5]. Philippe Paisnel aurait ensuite transmis la terre de Perques à sa fille, Jeanne de Mareuil, vivant dans les années 1530-1540. De son mariage avec Guy de Montpezat, cette dernière eut pour héritière Jeanne de Montpezat qui, dans les années 1550 soutint un procès contre les dames d'Estouteville, pour des affaires de coupes de bois. Ces différentes personnes, ayant contracté des alliances dans des provinces éloignées, ne résidaient probablement guère sur place. Au mieux, peut-être, y firent-elles quelques visites.

Par la suite, à une date qui se situerait vers 1555, la terre des Perques est revendue à la famille **Lepigeon**, originaire de Quettetot, qui connaîtra au siècle suivant une ascension sociale tout à fait remarquable [6]. En 1686, Jean Lepigeon la mettait en vente au profit du dénommé Lemarchand, mais, par droit de « retrait féodal », l'un de ses cousins parvint à s'en ressaisir et ses descendants resteront en sa possession jusqu'à la veille de la Révolution, période durant laquelle le manoir est finalement revendu à une famille de laboureurs. En l'an XII (1804), le manoir des Perques est revendu par François Perignon, notaire à Paris, au dénommé Auguste Mesnil.



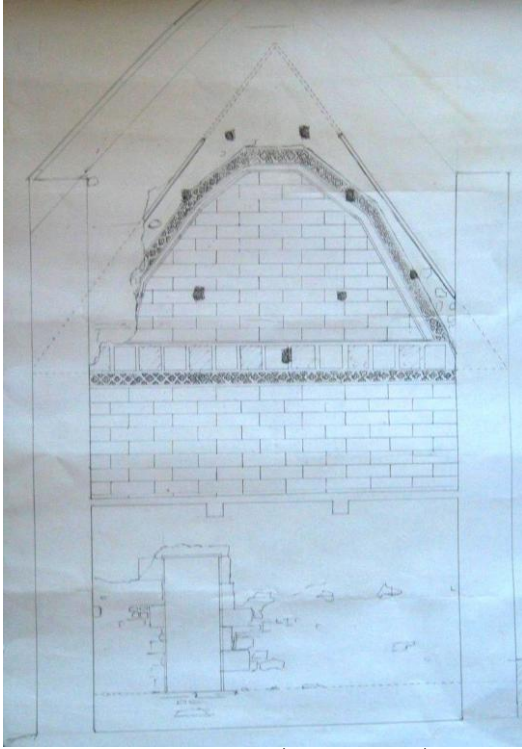
Le manoir des Perques – Vue Google Maps

Architecture

L'analyse architecturale de cet ensemble nécessiterait un important travail d'études archéologiques. Le potentiel médiéval y est tout à fait considérable. Le manoir des Perques constitue l'un des plus notables exemples d'édifice civil de cette période subsistant dans notre région. A signaler, sommairement :

- Le corps de logis orienté nord-sud, avec vestiges de peintures murales du XIIIe siècle sur le mur pignon sud, correspondant à une grande salle de plain-pied sous charpente apparente lambrissée. Ce logis fut remanié dans la première moitié du XIVe siècle en vue de l'adjonction d'un étage supplémentaire qui n'a probablement jamais été achevé.

- Un corps de logis en bas de cour, côté sud. Bâtiment sur deux niveaux avec vestiges pouvant dater des XIII^e et XV^e siècles. Une photographie du début des années 1960 (communiquée par M. Jean Barros) montre une porte d'étage en arc brisé soigneusement moulurée et reposant sur des colonnettes à chapiteaux, aujourd'hui disparue. Ce bâtiment résidentiel semble identifiable à l'ancienne camera ou chambre seigneuriale. L'association d'une grande salle de plain-pied sous charpente apparente et d'une chambre seigneuriale sur cellier est conforme à la typologie des "Hall and chamber block" anglo-normands. D'après le cadastre ancien, une chapelle semblait attenante à ce corps de logis.



- A l'est, un autre corps de bâtiment arasé, dont ne subsiste que le niveau de soubassement, constitué de caves, réparties en 14 cellules voûtées disposées de part et d'autre d'un couloir central orienté est-ouest. Ce bâtiment abrite aussi un lavoir et est accolé à un ancien puits. La présence de si vastes caves est probablement à mettre en relation avec la production vinicole qui se faisait sur le domaine, sur les parcelles immédiatement attenantes à ce bâtiment.
- Un vestige d'ancien portail charretier et autres bâtiments ruinés.
- Une série de jardins en terrasse pouvant, selon la tradition, avoir abrité des vignes.

D'après un acte de vente de 1686, le domaine comprenait une maison manable plus deux bâtiments à usage de grange et d'écuries. L'ensemble était alors en mauvais état, les bâtiments subsistants étant couverts de paille et nécessitant réparation. Outre les bâtiments, l'ensemble se composait aussi de cent vergées de terre divisées en quinze parcelles.

La maison d'habitation actuelle située au centre de l'ancienne cour manoriale ne fut édifée qu'au XIX^e siècle. Elle est postérieure au cadastre de 1824, sur laquelle elle ne figure pas.

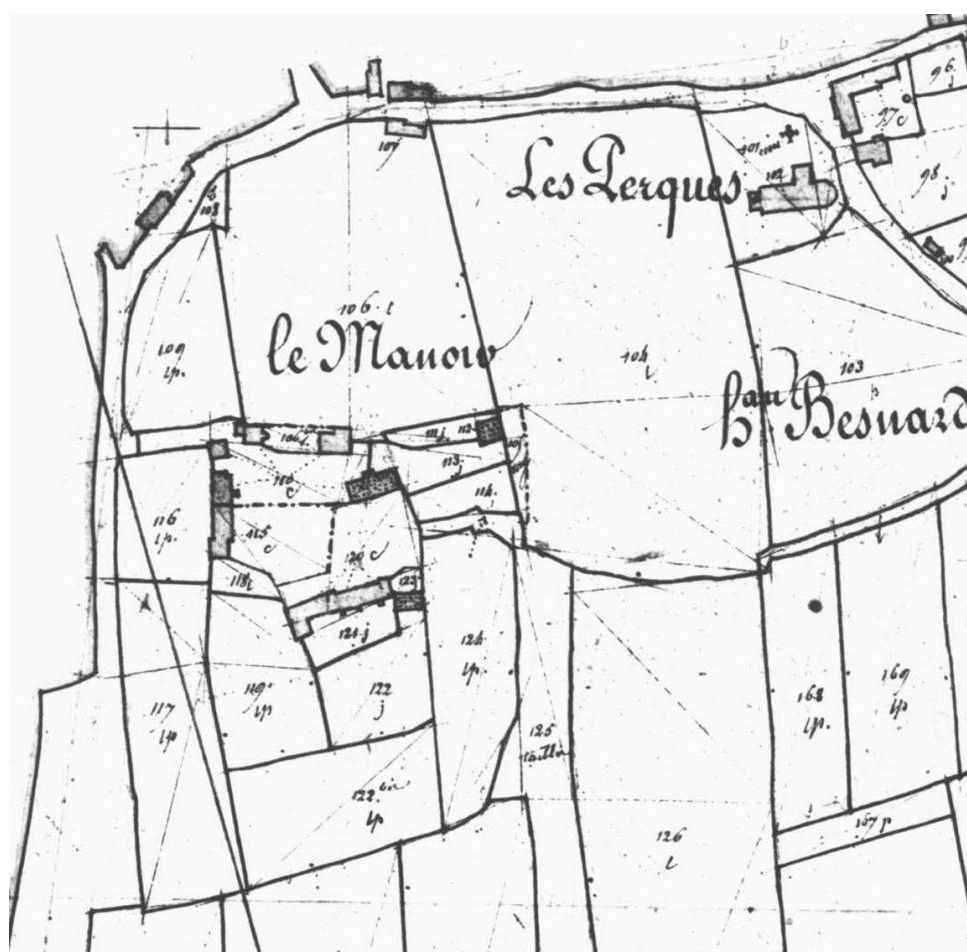
Manoir des Perques, relevé des peintures de l'ancienne salle seigneuriale (J. Deshayes, 1998)

Le fief de Bricquebec

Si l'essentiel de la paroisse dépendait du manoir du lieu, une petite portion relevait directement en revanche de la baronnie de Bricquebec. C'est ce second domaine qui est déclaré dans un certain nombre d'aveux rendus par les maîtres de la baronnie. Il correspondrait à l'édifice situé auprès de l'église. C'est cette propriété qui est notamment déclarée dans un aveu rendu en 1723 par le marquis de Matignon, citant parmi d'autres biens : « *Item nous appartient un domaine situé en la paroisse et sous la prévôté des Perques consistant premièrement dans le domaine non fieffé du manoir, terre et seigneurie des Perques, se consistant en trois tènements, le premier appelé tènement du manoir sur lequel les maisons et masures dudit manoir sont assises* ». Le même document mentionne également « *La ferme des Perques* », probablement une sorte de métairie dépendante du manoir « *située paroisse dudit lieu, au midi et à une lieue de Bricquebec, est composée de deux chambres à feu, un cabinet au-dessus, un grenier, une grange, un appentis un pressoir, une boulangerie un cellier,*

plusieurs étables cours et jardins ». Celle-ci était alors affermée à Germain Pigeon. L'aveu précise aussi que la rivière de Scye passe près de cette ferme.

Organisation paroissiale



Le manoir et l'église des Perques sur le cadastre de 1824

Comme nombre de paroisses des environs, Les Perques relevaient principalement de l'autorité des puissants barons de Bricquebec. La paroisse constituait en particulier une « prévôté » de la baronnie, sorte d'unité territoriale administrative permettant la gestion des taxes, rentes, déclarations d'aveux et autres impositions juridiques et administratives. Les habitants, en tant que *resséants* de la baronnie, étaient soumis à la haute justice du lieu. Comme il se doit, les habitants des Perques étaient – comme ceux des paroisses avoisinantes – tenus au devoir de guet et garde du château de Bricquebec (cf. « *Les vassaux de la baronnie sont tenus de faire la garde sur les tours du château et de venir au cri du seigneur pour lui prêter main forte en cas d'allarmes et de fair el e métier d'homme*

d'armes sous le commandement du capitaine du château » - aveu 1723). En compensation, ils étaient dispensés de guet et gardes sur les côtes du littoral. Ils étaient coutumiers des forêts de Bricquebec, ayant droit d'y mettre leurs bestiaux au panage et d'y prélever du bois de chauffage. En compensation, ils étaient soumis à plusieurs services (cf. dossier forêts).

Rivière

Les barons de Bricquebec possédaient en intégralité la rivière de Scye. Nul ne pouvait, sans leur autorisation, y établir de moulins, pêcheries ou autres établissements. Les habitants des Perques étaient tenus au curage de la rivière. Curieusement, aucun moulin n'est identifié sur cette commune.

Le pont du Parc

Le pont du Parc tient manifestement son nom de la proximité immédiate de l'ancien parc seigneurial, réserve de chasse close de palis dépendant du manoir. Il se situe sur une ancienne route médiévale, qui longeant le manoir des Perques, allait de Bricquebec à Barneville, via Saint-Pierre d'Artheglise et la Haye-d'Ectot. Bien qu'aucun texte ne le précise, le franchissement de ce pont donnait manifestement à un péage imposé par les seigneurs de Barneville, similaire à celui qui était exigé au Pont Saint-Paul et au Pont de Malassis. Le pont actuel, à deux arches, est un ouvrage ancien, datable du XVI^e ou du XVII^e siècle.

Voirie

L'autre chemin, passant auprès de l'église des Perques et se rendant au pont Saint-Paul pour passer au Valdecie, est connu pour sa part depuis l'époque médiévale comme l'une des portions de la « **Carrière Bertran** », route seigneuriale placée sous la juridiction des barons de Bricquebec. Chaque année, les habitants étaient associés au vicomtage, tournée d'inspection visant à s'assurer du bon maintien et de verbaliser d'éventuels empiètements sur cette route.

[1] Bréart, cartulaire, n°66.

[2] Fille de Robert Bertran, connétable de France, une figure majeure de cette période. Cf. B. de la Grassière, « Le chevalier au Vert Lion »...

[3] Guillaume VII Paisnel fut une figure militaire importante durant la période de la guerre de Cent ans. Cf. notamment Charly Guilmard « Les Paisneaux.. », p. 79 sq.

[4] GUILMARD (Charly), Les Paisneaux mes ancêtres, p. 73.

[5] Info orale J. LEPETIT-VATTIER

[6] Information orale J. LEPETIT-VATTIER.